

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1390
16 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1996, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE,
TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA "DECLARATION DU CAIRE, ADOPTEE A L'OCCASION
DE LA SIGNATURE DU TRAITE SUR LA ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN AFRIQUE
(TRAITE DE PELINDABA)"

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la "Déclaration
du Caire, adoptée à l'occasion de la signature du Traité sur la zone exempte
d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)", le 11 avril 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier et distribuer ce
document comme document officiel de la Conférence du désarmement.

(Signé) : Mounir Zahran
Ambassadeur
Représentant permanent

DECLARATION DU CAIRE

Adoptée à l'occasion de la signature du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)

Les Etats africains signataires du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), réunis au Caire (Egypte) le 11 avril 1996,

Rappelant la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa première session ordinaire, tenue au Caire en 1964,

Rappelant aussi l'adoption par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente et unième session ordinaire, tenue à Addis Abeba du 26 au 28 juin 1995, du texte définitif du Traité,

Rappelant en outre la résolution 50/78 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 12 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée a salué l'adoption par les dirigeants africains du texte définitif du Traité,

Considérant la précieuse contribution que la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud et en Asie du Sud-Est a apportée au processus de non-prolifération nucléaire,

Soulignant qu'il est important de promouvoir la coopération régionale et internationale pour le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans l'intérêt d'un développement social et économique durable du continent africain,

Déclarent solennellement que la signature du Traité vient encore consolider les efforts mondiaux orientés vers la non-prolifération des armes nucléaires, y compris les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et représente une contribution très importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales;

Invitent les Etats africains à ratifier le Traité aussitôt que possible de façon qu'il puisse entrer en vigueur sans délai;

Demandent aux Etats dotés d'armes nucléaires ainsi qu'aux Etats prévus dans le Protocole III de signer et ratifier aussitôt que possible les protocoles pertinents au Traité,

Soulignent que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier dans des régions de tension, comme le Moyen-Orient, sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats des régions concernées, renforce la paix et la sécurité mondiales et régionales,

Invitent tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP,

Invitent les Etats dotés d'armes nucléaires à poursuivre activement l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, consacré à l'article VI du TNP, en négociant d'urgence des accords assortis de mesures de vérification efficaces en vue de l'élimination complète des armes nucléaires à la date la plus rapprochée possible;

Décident que la première session de la Conférence des Etats parties au Traité se tiendra au plus tard un an après son entrée en vigueur, et approuvent l'établissement en Afrique du Sud du siège de la Commission africaine de l'énergie nucléaire,

Prient le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 50/78, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 décembre 1995, de fournir l'assistance nécessaire en 1996 afin que puissent être atteints les objectifs de la présente déclaration.

Le Caire, le 11 avril 1996
